



1^{er} février 2023

Dossier de presse

Signature de la convention PatriNat:

Une coopération renforcée entre l'OFB, le MNHN, le CNRS et l'IRD
pour le centre d'expertise et de données sur le patrimoine naturel
français



Née d'une coopération unique entre l'Office français de la biodiversité (OFB), le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN), le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et l'Institut de recherche pour le développement (IRD), l'Unité mixte PatriNat répond à un besoin croissant d'expertise scientifique pour les politiques de gestion et conservation de la biodiversité.

Cette expertise s'appuie sur la collecte, la gestion et l'analyse de données sur différents compartiments de la nature : les espèces, les milieux naturels, le patrimoine géologique. Ces connaissances documentent l'état et la tendance de la biodiversité et apportent des éléments scientifiques pour les politiques environnementales telles que : la stratégie nationale pour les aires protégées, la séquence « Éviter, Réduire, Compenser », la mise en œuvre des directives européennes, ou encore la convention de Washington (CITES) sur le commerce des espèces menacées.

Ce centre d'expertise, composé d'une équipe de 150 scientifiques, s'appuie sur les connaissances produites notamment par la recherche à la croisée des sciences de la vie, des sciences de la donnée, des sciences de la Terre et des sciences humaines et sociales.

« Face à la crise de la biodiversité, les politiques pour la transition écologique doivent bénéficier de cartographies et de suivis statistiques aussi performants que ceux d'autres domaines tels que le climat, la démographie ou l'aménagement du territoire. Se regrouper autour d'un centre d'expertise comme PatriNat est une réponse commune portée par l'OFB, le Muséum, le CNRS et l'IRD, qui renforcent aujourd'hui leurs liens par la signature d'une nouvelle convention. »

Laurent Poncet & Julien Touroult, directeurs de PatriNat

I. Une collaboration scientifique renforcée pour les cinq prochaines années

Afin de renforcer l'engagement de leurs établissements dans le développement de PatriNat, le directeur général par intérim de l'OFB, Denis Charissoux, le président du MNHN, Bruno David, le président-directeur général du CNRS, Antoine Petit, représenté par le directeur de l'Institut écologie et environnement du CNRS, Stéphane Blanc, et la présidente-directrice générale de l'IRD, Valérie Verdier, ont signé le 30 janvier 2023, en présence de la Secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargée de l'Écologie, Bérangère Couillard, une convention officialisant leur partenariat pour les cinq prochaines années.



I.1 Quatre institutions réunies par leur expertise scientifique sur la biodiversité

La création de PatriNat répond à une volonté de rapprocher les compétences et les moyens des quatre organismes autour d'une connaissance et d'une expertise sur la biodiversité, au service des politiques publiques de conservation et de restauration.

- L'OFB fournit son expertise sur les systèmes d'information et sa place d'acteur dans la préservation de la biodiversité, à travers ses équipes de terrain qui assurent des missions de police, de sensibilisation, de connaissance, de mobilisation et de gestion d'aires protégées.

- Le MNHN apporte les travaux scientifiques de ses unités mixtes de recherche dans les domaines de l'écologie, de la taxonomie, en lien avec les collections d'histoire naturelle, et met à disposition son infrastructure numérique.
- Le CNRS contribue à créer et renforcer le lien avec sa communauté d'experts situés en métropole et Outre-mer, notamment sur les questions de biodiversité et de relations hommes-milieu, afin de partager ses données et ainsi accompagner la prise de décision des politiques publiques.
- L'IRD apporte, avec ses unités implantées en métropole, en Outre-mer français ou à l'international, son expertise sur la biodiversité des écosystèmes marins et terrestres. Il est fortement impliqué dans le *Global Biodiversity Information Facility* (GBIF), un système mondial d'information sur la biodiversité.

I.2 Un partenariat renforcé pour des objectifs ambitieux

La plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) rappelle l'importance d'agir rapidement et de prendre des décisions fortes et éclairées devant l'urgence écologique. Pour cela, les politiques publiques doivent poursuivre et préciser leurs actions en se dotant d'inventaires, de cartographies et de suivis statistiques aussi performants que ceux d'autres domaines tels que le climat, la démographie ou l'aménagement du territoire.

PatriNat coordonne ainsi d'importants programmes d'acquisition de données pour **cartographier les écosystèmes et les espèces, surveiller dans le temps la biodiversité terrestre et marine (y compris par les programmes de sciences participatives) et inventorier les zones clefs de biodiversité.**

Dès 2023, PatriNat investira de nouveaux champs : la connaissance des communautés des pollinisateurs, l'utilisation de l'ADN environnemental ou encore les pressions que subit la biodiversité. Une attention particulière sera portée aux territoires français d'Outre-mer, véritables réservoirs de biodiversité endémique.

I.3 Une expertise fondée sur des données et des analyses scientifiques

Parmi ses nombreuses missions, PatriNat apporte son appui scientifique et technique dans l'interprétation des données pour accompagner les acteurs des politiques publiques.

L'unité produit des indicateurs et des diagnostics pour éclairer les politiques nationales comme la stratégie nationale sur les aires protégées ou la stratégie nationale pour la biodiversité. En s'appuyant sur les données de l'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN), PatriNat produit des indicateurs pour l'Observatoire national de la biodiversité (ONB) et des chiffres clés sur les espèces et les espaces protégés en France.

PatriNat coordonne des systèmes d'information nationaux destinés à renforcer le partage et l'ouverture des données sur la biodiversité à l'échelle nationale, en y associant de multiples partenaires institutionnels et associatifs. Elle anime des inventaires et des programmes de surveillance pour renforcer notre connaissance de la biodiversité.

L'unité porte l'élaboration des listes rouges nationales des espèces et écosystèmes menacés. Elle prépare également les bilans scientifiques pour les directives nature (« Habitats-Faune-Flore » et « Oiseaux »), ainsi que la directive cadre « Stratégie pour les milieux marins ».

Cette expertise lui permet d'élaborer des outils de diagnostic de la biodiversité pour les territoires et d'évaluer l'efficacité des mesures de gestion ou de restauration de la biodiversité.

Pour en savoir plus sur PatriNat : <https://www.patrinat.fr/>

L'Observatoire national de la biodiversité (ONB)

Perte en surface des zones humides, taux de disparition des papillons de jours dans les départements français ou encore évolution de la date d'arrivée des oiseaux migrateurs, l'ONB développe des indicateurs pour suivre l'état et l'évolution de la biodiversité en France, les grandes pressions qui s'exercent sur elles et les réponses apportées par la société. Ces données sont diffusées sur le portail d'information publique sur la biodiversité NatureFrance.

En savoir plus sur NatureFrance: <https://naturefrance.fr/>

II. L'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN) : plus 100 millions de données sur la nature accessibles à tous

L'objectif de PatriNat est de rassembler, gérer, valider, diffuser et valoriser des grands volumes de données produits par de nombreux acteurs impliqués dans la biodiversité et la géodiversité. Ces données sont intégrées dans **l'inventaire national du patrimoine naturel (INPN)**.

L'INPN, portail national d'accès aux données sur les espèces et les milieux, associe scientifiques, collectivités territoriales, naturalistes et associations pour établir une synthèse du patrimoine naturel français (espèces végétales et animales, milieux naturels et patrimoine géologique). Cet inventaire rend possible l'accès à des listes d'espèces par commune et par espace protégé.

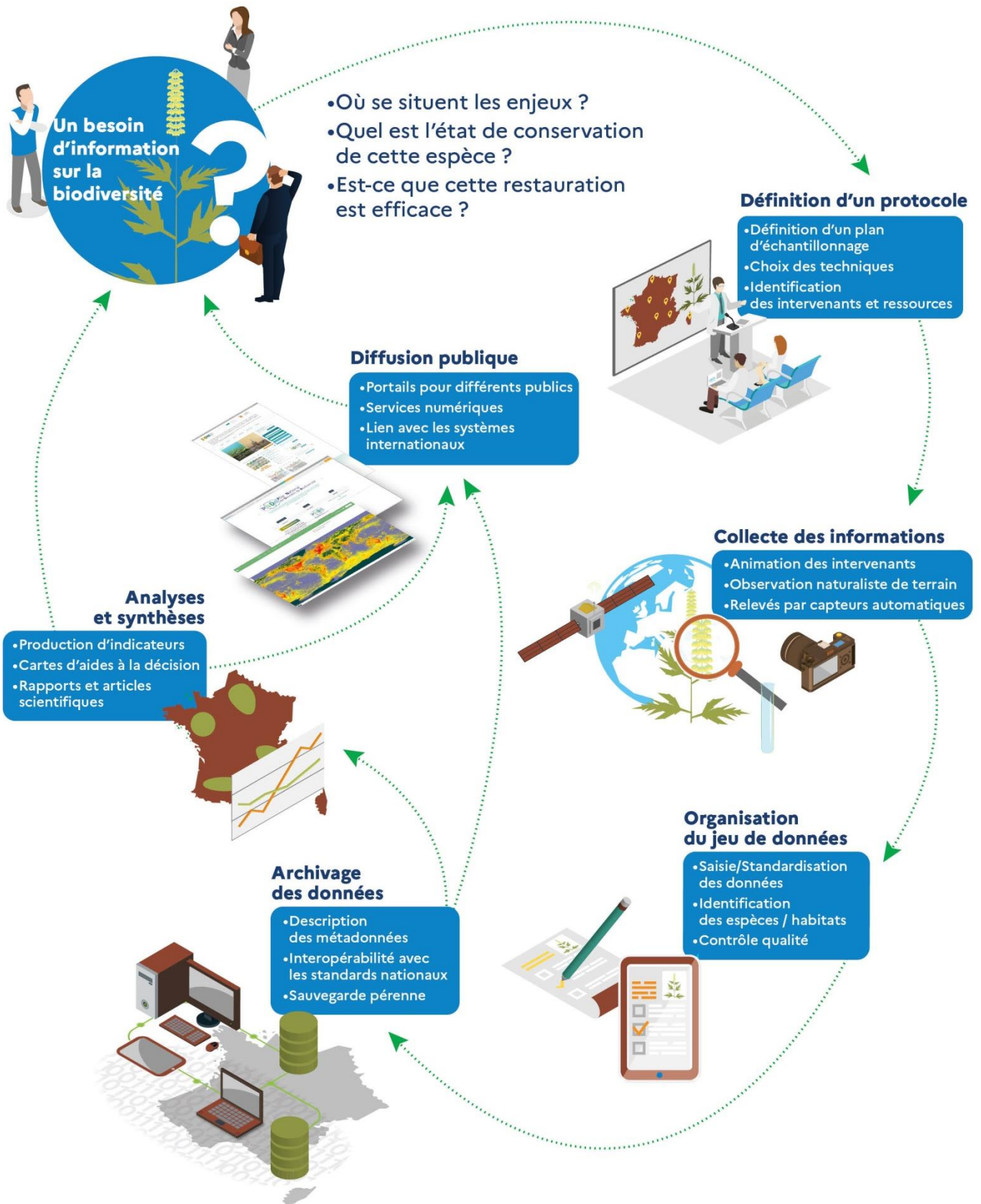
Il documente toute la biodiversité française, en métropole et dans les Outre-mer, sur les zones terrestres et marines. C'est le portail national pour la connaissance des espèces, des habitats et des espaces protégés. Ces données sont utilisées pour l'expertise, la recherche en macroécologie et l'élaboration de stratégies de conservation efficaces du patrimoine naturel.

PatriNat gère et diffuse dans l'INPN **plus de 100 millions d'observations sur la faune, la flore et les champignons, issues du Système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel (SINP), dont plus de 12 millions de données diffusées chaque année**. Avec cette dynamique, La France est devenue en 2022 le 3^{ème} pays contributeur du portail mondial des données de biodiversité (GBIF).

La dynamique se développe également pour les cartographies des écosystèmes avec plus de 10 millions de données partagées sur les habitats naturels.

Toutes ces données sont librement accessibles sur : <https://inpn.mnhn.fr/accueil/index>

Cycle de la donnée biodiversité

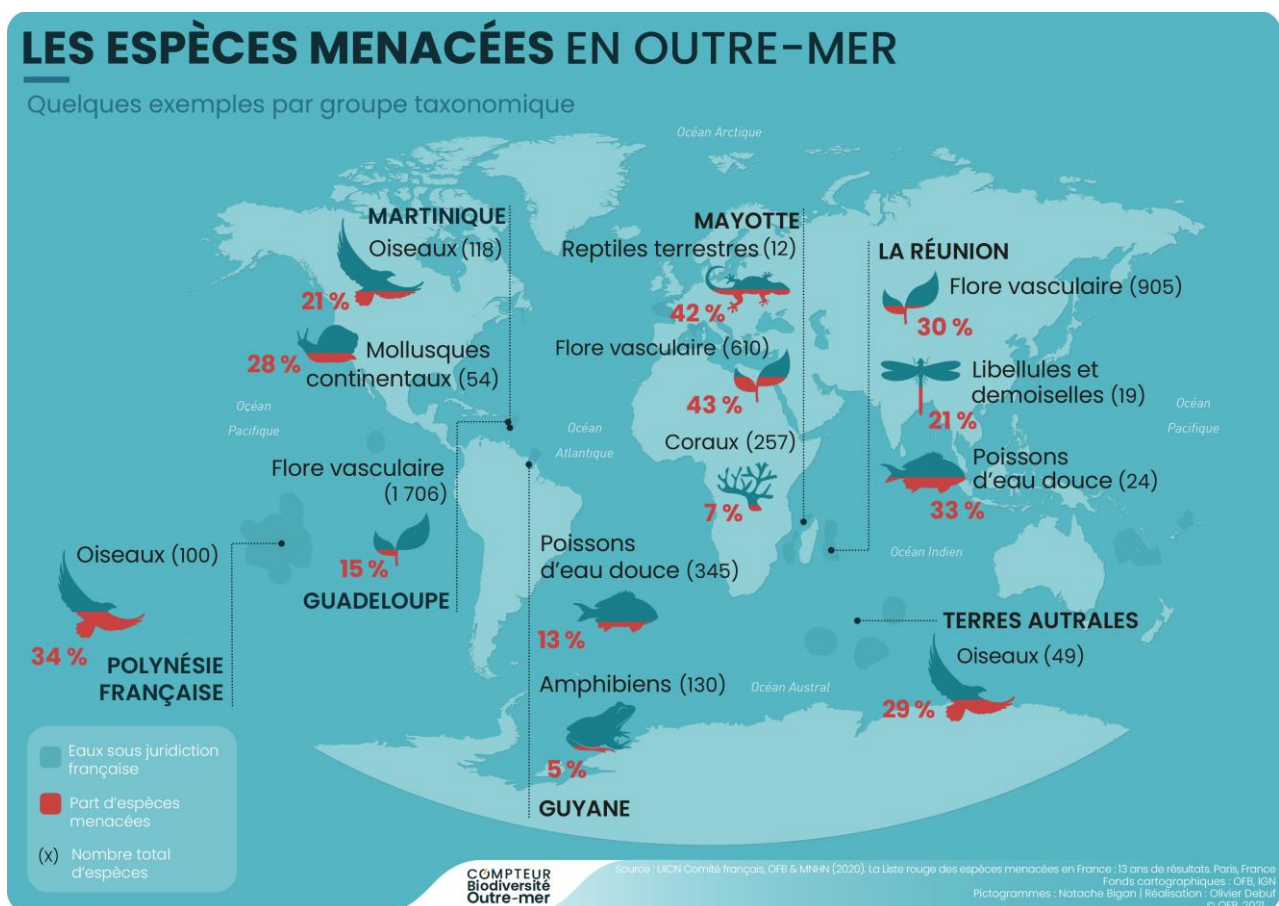


III. Le Compteur de la biodiversité des Outre-mer : un outil unique pour répondre aux enjeux de ces territoires

Les Outre-mer concentrent une grande part de la biodiversité française, avec plus de 17 500 espèces endémiques. Il est donc essentiel de se réinventer et d'adapter nos méthodes afin de préserver leurs écosystèmes menacés.

En réponse aux enjeux de la conservation de leur nature exceptionnelle, un nouveau portail du service public d'information sur la biodiversité a vu le jour lors du Congrès mondial de la nature de l'UICN en 2021 : le Compteur de la biodiversité des Outre-mer.

Ce projet porté par PatriNat doit « raconter » la biodiversité de ces territoires. Alimentés par les acteurs locaux qui prennent la parole sous forme d'articles, d'entretiens ou de reportages, les contenus scientifiques s'appuient sur des indicateurs, notamment ceux de l'ONB, pour décrire l'évolution des différentes composantes de la biodiversité de ces territoires. Il assure également des liens avec l'INPN, au sein de l'écosystème NatureFrance, ce qui permet de fédérer les acteurs et les données de la biodiversité.



Le Compteur met aussi en avant les écogestes adaptés aux contextes ultramarins et valorise les sciences participatives. Selon le dernier panorama des sciences participatives dans les territoires ultramarins, publié par les équipes du Compteur et de Vigie-Nature en 2022, 145 programmes de sciences participatives ont vu le jour depuis la création du dispositif.

Pour en savoir plus : <https://biodiversite-outre-mer.fr/>

L'Office français de la biodiversité (OFB)

Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'Office français de la biodiversité est placé sous la tutelle des ministres de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, et de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Il a pour missions la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau, dans l'Hexagone et en Outre-mer. Il est chargé de développer la connaissance scientifique et technique des espèces, des milieux et de leurs usages, de surveiller et de contrôler les atteintes à l'environnement, de gérer des espaces protégés, d'appuyer la mise en œuvre des politiques publiques, et de mobiliser l'ensemble de la société, acteurs socio-économiques comme citoyens. www.ofb.gouv.fr

Le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN)

À l'interface entre recherche, culture et société, le MNHN se consacre à la connaissance de la nature et aux relations que les humains entretiennent avec celle-ci. À la fois centre de recherche, d'enseignement et d'expertise, il abrite aussi de riches collections présentées dans ses musées, jardins botaniques et zoologiques ou bibliothèques. Fort de près de quatre siècles d'aventure scientifique et tourné vers l'avenir, le Muséum mobilise des disciplines, des métiers et des savoirs incomparables qu'il partage dans le monde entier. L'étendue de ses activités, croisant sciences naturelles, humaines et sociales, le positionne comme une référence en matière d'enjeux écologiques et sociaux, lui permettant d'apporter un éclairage scientifique sur les grands défis du XXIe siècle, en France et au-delà des frontières.

www.mnhn.fr

Le Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

Le Centre national de la recherche scientifique est une institution publique de recherche parmi les plus reconnues et renommées au monde. Depuis plus de 80 ans, il répond à une exigence d'excellence au niveau de ses recrutements et développe des recherches pluri et inter disciplinaires sur tout le territoire, en Europe et à l'international. Orienté vers le bien commun, il contribue au progrès scientifique, économique, social et culturel de la France. Le CNRS, c'est avant tout 33 000 femmes et hommes et 200 métiers. Ses 1000 laboratoires, pour la plupart communs avec des universités, des écoles et d'autres organismes de recherche, représentent plus de 120 000 personnes ; ils font progresser les connaissances en explorant le vivant, la matière, l'Univers et le fonctionnement des sociétés humaines. Le lien étroit qu'il tisse entre ses activités de recherche et leur transfert vers la société fait de lui aujourd'hui un acteur clé de l'innovation. Le partenariat avec les entreprises est le socle de sa politique de valorisation. Il se décline notamment via plus de 200 structures communes avec des acteurs industriels et par la création d'une centaine de start-up chaque année, témoignant du potentiel économique de ses travaux de recherche. Le CNRS rend accessible les travaux et les données de la recherche ; ce partage du savoir vise différents publics : communautés scientifiques, médias, décideurs, acteurs économiques et grand public. www.cnrs.fr

L'Institut de recherche pour le développement (IRD)

L'IRD est un organisme de recherche public français pluridisciplinaire qui, depuis près de 80 ans, s'engage dans des partenariats équitables avec les pays du Sud et les Outre-mer français. Acteur de l'agenda international pour le développement, ses priorités de recherche s'inscrivent dans la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD). Ensemble, scientifiques et partenaires de l'Institut proposent des solutions concrètes pour répondre aux défis globaux auxquels les sociétés et la planète font face. Cette relation gagnante-gagnante fait de la science et de l'innovation l'un des premiers leviers du développement.

<https://www.ird.fr/>

Contacts presse

OFB

Isabelle Cytowicz
06 59 68 43 08
presse@ofb.gouv.fr

MNHN

Samya Ramdane
06 77 52 53 62
presse@mnhn.fr

CNRS

Priscilla Dacher
01 44 96 46 06
presse@cnrs.fr

IRD

Oriane Deschamps
06 40 37 28 05
presse@ird.fr